



République Française

* * *

ASSEMBLEE

* * *

SECRETARIAT GENERAL

* * *

N°14-2011/APS

AMPLIATIONS

Haut-commissariat	1
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
Directions	14
JONC	1
Archives NC	1

DELIBERATION

portant modification du chapitre II du livre IV du titre III du code de l'environnement relatif aux eaux douces et souterraines

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'environnement de la province Sud ;

Entendu le rapport n°24-2011 des commissions conjointes de l'environnement et du développement rural en date du 9 mai 2011,

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2011, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A la fin de l'article 432-8 du code susvisé sont ajoutées les dispositions suivantes :

« Les caractéristiques des forages induisant un risque avéré de contamination de la ressource en eau souterraine sont fixées par délibération du Bureau de l'assemblée de province. »

ARTICLE 2 : A la fin de l'article 432-18 du code susvisé sont ajoutées les dispositions suivantes :

« Les caractéristiques des prélèvements ne permettant pas une gestion intégrée et durable de la ressource en eau sont fixées par délibération du Bureau de l'assemblée de province. »

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le premier vice-président,

Eric GAY

VERSION PUBLIEE AU JONC

8653 du 14-06-2011

Délibération n° 14-2011/APS du 26 mai 2011 portant modification du chapitre II du livre IV du titre III du code de l'environnement relatif aux eaux douces et souterraines (p. 4413).